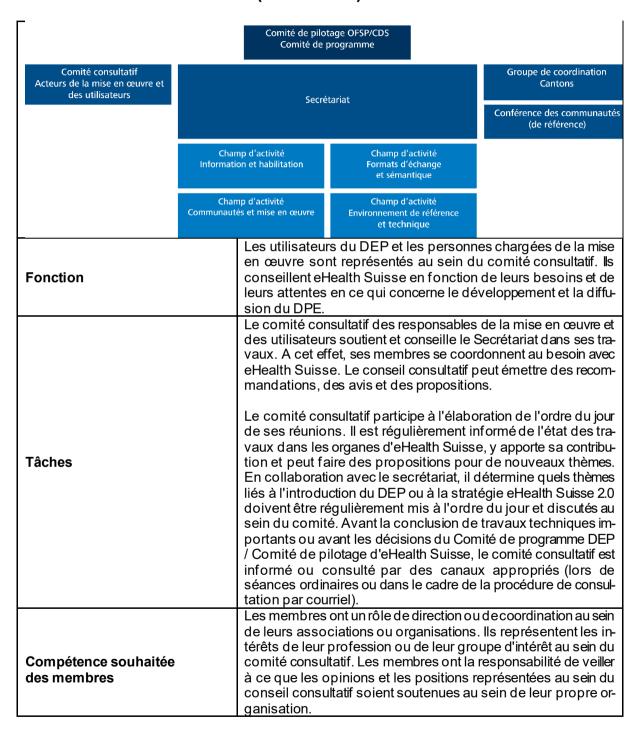




Fiche signalétique «Comité consultatif des acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs» (01.11.2023)





Kompetenz- und Koordinationsstelle

CH-3003 Berne

157. rue de Schwarzenburg

Critères d'éligibilité	 Groupe d'intérêt national/représentation d'intérêts ou association professionnelle dans le domaine de la santé. Organisation ayant un rôle à jouer dans la diffusion et le développement du DEP en tant qu'utilisateur ou metteur en œuvre. Organisation qui s'engage au niveau politique pour la diffusion et le développement du DEP. D'autres représentants peuvent y siéger à la demande de l'OFSP ou de la CDS.
Mission des organisations	 Les ordres du jour sont envoyés suffisamment à l'avance (par exemple 15 jours ouvrables). Les points à l'ordre du jour sont discutés en interne par les organisations avant les réunions du comité consultatif. Les organisations se présentent aux réunions avec une position consolidée de leurs membres ou de leur comité directeur. Les organisations soutiennent le travail du comité consultatif de manière constructive. L'organisation s'engage à participer à au moins 3 réunions sur 4 par an. Les organisations qui participent à moins de 75% des réunions sur une période de 24 mois perdent leur engagement au sein du comité consultatif. Des dérogations peuvent être accordées sur demande.
Estimation de la charge de travail	3-4 réunions par an, y compris la préparation et le suivi
Organisations invitées	Grganisation de patients (SPO) Ligues de santé (Geliko) FMH VEDAG mfe (sollicité) SMSR (sollicité) Senesuisse (sdlicité) pharmaSuisse FSAS H+ Curaviva Aide et soins à domicile Suisse Conférence des communautés (de base) (sollicité) SGMI (sollicité) vgi.ch Interassociation de sauvetage (sollicité) VSFM (sollicité) CI eHealth Cantons CDS Confédération santésuisse Curafutura